

GT10 : ouverture des discussions avec le ministère

Le groupe de travail numéro 10 (GT10) a réuni le cabinet du ministre et les organisations syndicales pour une première rencontre centrée sur les missions des inspecteurs. D'autres discussions suivront dont une spécifiquement centrée sur les questions indiciaires et indemnitaires, les conceptions de travail, les aspects matériels de l'exercice professionnel.

Une redéfinition des missions semble pouvoir s'engager sur les principes revendiqués par le SNPI : recentrage sur les fonctions pédagogiques d'accompagnement et d'inspection et limitation des charges administratives. Cette redéfinition doit permettre une considération égale de tous les inspecteurs ce qui est loin d'être le fait des organisations académiques actuelles.

La position du SNPI

La position du SNPI se démarque actuellement des autres organisations syndicales du fait de sa forte implication, depuis la rentrée dernière, dans les alertes sur la détérioration des conditions de travail des inspecteurs. Ce travail nous avons choisi de le faire publiquement, manifestant notre détermination à faire savoir pourquoi et comment le système pâtissait des dysfonctionnements que nous constatons. Nous disions en même temps les difficiles conditions de travail que cette situation produisait pour les inspecteurs et les limites atteintes en la matière.

Acter d'une évolution positive

Pour autant et tout en continuant à tenir ce discours d'alerte, nous devons acter que, sur la question des missions, le ministère est prêt au recentrage sur la pédagogie que nous appelons de nos vœux depuis longtemps. En cela, une rupture claire s'engagerait si nous obtenions des textes réglementaires allant dans ce sens. Ce serait une erreur de laisser passer cette opportunité.

Il faut prendre conscience que ces textes permettraient d'exiger des organisations académiques et départementales permettant que ces fondements pédagogiques de nos missions constituent nos priorités d'action. Ils constitueraient l'outil majeur d'une résistance à l'invasion par les tâches administratives.

C'est pourquoi nous prendrons bien garde de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain!

Obtenir une égale considération pour tous

Les nouvelles organisations issues de la réorganisation de l'administration académique sont des

plus diverses. Certaines fabriquent des hiérarchies entre les inspecteurs qui n'ont pas lieu d'être. Nous demanderons que les organisations académiques reconnaissent l'ensemble des inspecteurs et renoncent à distinguer des concepteurs et des exécutants notamment concernant le projet académique.

Revendiquer une revalorisation avec détermination

Il y a une nécessité absolue que nos fonctions soient rapidement mieux reconnues sur le plan indiciaire et indemnitaire et il serait inacceptable qu'après avoir donné un signe fort de reconnaissance aux DASEN et aux IG, le ministère oublie les IA-IPR et les IEN.

En outre, nous rappellerons que des moyens matériels et humains sont nécessaires pour que les IEN et les IA-IPR puissent exercer leurs missions. Nous demanderons une augmentation des effectifs d'inspecteurs pour permettre l'amélioration qualitative de notre travail par la réduction des périmètres concernés. Nous exigerons que les droits aux remboursements des frais engagés soient totalement respectés.

C'est avec fermeté et détermination que nous porterons les 10 revendications du SNPI (voir p.3) et chercherons à convaincre le ministère de l'absolue nécessité, dans le contexte actuel, de donner rapidement aux inspecteurs des signes clairs et significatifs de reconnaissance.

Evelyne COLLIN
Hubert GLAD
Paul DEVIN

GT10 : ouverture des discussions avec le ministère

Suite à l'ouverture des discussions du GT10 sur les métiers de l'inspection, le SNPI continue à défendre dix revendications prioritaires.

Elles constituent la base de tous nos échanges écrits et oraux avec le ministère.

- [1] Le SNPI-FSU réaffirme son attachement aux fondements pédagogiques du métier d'inspecteur au travers des missions définies par le statut de 1990 : évaluation, animation, formation, expertise. Ces missions doivent constituer les priorités absolues de l'action des inspecteurs. Il est légitime que ces priorités hiérarchisent les actions.
- [2] Les inspecteurs mettent en œuvre ces missions dans un cadre national qu'il leur appartient de décliner en responsabilité, en fonction de l'évaluation des besoins et de la connaissance du territoire où ils exercent. Cette responsabilité de mise en œuvre ne peut être confondue ni avec une simple application de consignes ni avec une contractualisation d'objectifs.
- [3] Le SNPI demande l'augmentation du nombre de postes d'inspecteurs pour permettre une mise en œuvre de ces actions à la hauteur des besoins nécessaires à l'accompagnement des personnels vers une amélioration qualitative du service public d'éducation.
- [4] Le SNPI demande l'unification des corps d'inspection dans un corps à plusieurs grades culminant à l'échelle lettre C.
- [5] Le SNPI demande la revalorisation de la classe normale des IEN par l'accès à l'échelle-lettre A et dans un premier temps, la création d'un 11^e échelon de la classe normale doté de l'indice 821 ; le SNPI demande l'augmentation des ratios promus/promouvables à 50%.
- [6] Considérant l'insuffisance des adaptations à l'emploi en œuvre actuellement, le SNPI demande, pour les inspecteurs, une formation initiale hors responsabilité. Le SNPI demande une formation continue adaptée aux besoins.
- [7] Le SNPI demande une unification des régimes indemnitaires des inspecteurs vers une indemnité unique et revalorisée. Le SNPI demande l'attribution des indemnités « Éducation prioritaire » aux inspecteurs responsables d'une zone d'éducation prioritaire. Le SNPI demande l'abandon du principe de modularité des indemnités.
- [8] Le SNPI demande la clarification de la réglementation de remboursement des frais d'hébergement et de déplacement qui permette un traitement efficient et égalitaire au plan national.
- [9] Le SNPI demande une augmentation des budgets permettant l'équipement matériel des services où travaillent les inspecteurs.
- [10] Le SNPI demande le reclassement de la promotion 2007 des IEN à l'identique de celui de la promotion 2008.

Propos du SNPI

lors des discussions avec le ministère



La redéfinition de nos fonctions doit s'accompagner d'une revalorisation. Il y a une nécessité absolue que les fonctions d'inspection soient mieux reconnues sur le plan indiciaire et indemnitaire et il serait inacceptable qu'après avoir donné un signe fort de reconnaissance aux DASEN et aux IG, le ministère oublie les IA-IPR et les IEN.



Dans le contexte actuel, les inspecteurs attendent des signes clairs et rapides de reconnaissance et d'amélioration de leurs conditions de travail. Les difficultés particulièrement importantes qu'ils rencontrent dans l'exercice quotidien de leur métier rendent plus fortes leurs attentes et il serait incompréhensible pour eux que leur engagement dans l'amélioration du service public et tout particulièrement au service de la réussite égalitaire des élèves ne soit pas reconnu, au-delà de la redéfinition attendue de leurs missions, par une revalorisation indemnitaire et indiciaire pour tous et par l'amélioration de leurs conditions matérielles de travail.